

# **Digitales Brandenburg**

hosted by **Universitätsbibliothek Potsdam**

## **Apologie Povr Cevx De La Religion. Svr Les Sviets D'Auersion que plusieurs pensent auoir contre leurs personnes & leur creance**

**Amyraut, Mayse**

**Saumur, 1647**

Section. II.

**urn:nbn:de:kobv:517-vlib-5565**

*Apol. pour ceux de la Relig.* 55  
son que la passion particuliere de  
quelques vns les dispense de nous  
rendre le droit qui nous est acquis  
par des Edits & par des loix si so-  
lemnellement publiées.



## SECTION. II.

*Que si on considere ceux de la Reli-  
gion dans les devoirs ausquels ils  
sont obligés enuers le Roy & l'E-  
stat entant que François, ils ne sont  
point dignes de l'aersion de qui que  
ce soit.*



Vant à la seconde façon  
en laquelle nous pouuons  
estre considerés, c'est à sça-  
uoir entant que nous sommes  
François, nous ne sommes certes



56 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
non plus dignes de la mauuaife vo-  
lonté de nos concitoyens , soit à  
l'égard de ce que nous sommes à  
l'Estat en general, soit à l'égard de  
ce que nous deuons estre enuers  
nostre Prince. Car pour ce qui est  
de l'Estat, si nous estions ou Mo-  
res, ou Gots, ou Vandales , ou  
quelque autre nation estrangere de  
cette sorte, qui fust venuë en Fran-  
ce pour occuper le pais à force  
d'armes, & en reduire en seruitude  
les naturels habitans , & que la  
constitution des choses ayant  
changé, nous fussions deuenus plus  
foibles en nombre , & incapables  
de nous defendre contre la nation  
originaire , on pourroit aucune-  
ment excuser ses ressentimens. Le  
mauuais traitement que nous en  
receurions pourroit mesme estre  
coloré de cette raison d'Estat, que



pour nous oster l'humeur de Conquerans, il nous faudroit tenir bas, afin qu'avec le pouuoir & l'esperance de reüssir, nous perdissions aussi l'enuie de rien entreprendre. Si nous estions originaires du pays, & que les Catholiques Romains fussent étrangers, qui nous eussent subiugués & asservis de bonne guerre, on pourroit dire, s'ils nous traittoient vn peu rigoureusement, qu'ils vseroient en quelque façon du droit des gens, qui donne cet avantage au victorieux, & que la prudence ne permet pas qu'on laisse tant soit peu leuer la teste aux vaincus, de peur que le courage ne leur reuienne. Quoy que la plus sage Politique du monde, qui est celle des anciens Romains, en vsoit ordinairement autrement. Car ou bien ils incorporoyent avec eux en



58 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
vne mesme natiõ celles qu'ils auoiẽt  
vaincuës , en leur donnant les  
mesmes priuileges, & le mesme rãg  
au gouuernement de leur Estat ; ou  
bien au moins ils les traittoiet avec  
toute sorte d'equitẽ & de douceur,  
& les empeschoient ainsi de regret-  
ter leur fortune precedente. Pour  
ce qu'ils sçauoiẽt que ceux qui sont  
contens de leur condition, n'en de-  
sirent point vne meilleure; & qu'au  
contraire les mẽcontentemens que  
l'on donne à des gens vaincus, les  
rendent indubitablement desireux  
de nouueautẽs, & enclins à toutes  
sortes de partis qui leur presentent  
de meilleures esperãces. C'est pour-  
quoy quand ils demanderent à ceux  
de Priuerne, qui s'estoient rebel-  
lẽs contr'eux, & qu'ils auoient ra-  
menẽs à la raison par la voye des  
armes, quelle ils se deuoient at-



*Apol. pour ceux de la Relig.*

tredre que pourroit estre la pain  
la leur donnoient; & que ceux  
Priuerne eurent respõdu; *fidelle*  
*perpetuelle, si vous nous la donnés bon-*  
*ne; mais de peu de durée, si vous la nous*  
*donnés mauuaise,* ainsi qu'ils estoient  
magnanimes, ils approuuerent  
cette generosité. Et leur raison fut  
qu'il n'y auoit nulle apparence qu'il  
se rencontraist ni peuple, ni hom-  
me, qui n'estant pas content de sa  
cõdition, la supportaist sinon autant  
de temps qu'il y feroit contraint, &  
qu'il ne s'en pourroit pas procurer  
vne plus douce & plus raisonnable.  
Mais quelles que soient toutes ces  
considerations, elles n'ont point  
de lieu en ce qui nous concerne.  
Car nous sommes, comme chacun  
sçait, originaires du pays, ainsi que  
les autres: & s'il y en a quelques  
vns d'entre nous qui soient venus



60 *Apol pour ceux de la Relig.*  
des pays estrangers, ou bien ils  
sont en extrêmement petit nombre,  
où ils sont sortis de nations avec  
lesquelles la nostre a toujours eu de  
si étroites alliances, que quand ils  
ont mis le pied en France, ils ont  
esté tenus pour Francois, où bien  
il y a si long temps que leurs ance-  
stres sont habitués parmi nous, &  
ils sont entés dans le corps de la na-  
tion de si longuemain, qu'il ne re-  
ste plus de memoire de leur extra-  
ction, ni plus de marque de la di-  
stinction de leur origine. Or tout  
le monde sçait qu'il est naturel aux  
hommes de tirer occasion delà de  
s'entr'aimer & de s'entrefavoriser,  
& que si l'amour de la patrie s'estend  
jusques aux costaux, & aux riuieres,  
& aux campagnes de nostre habita-  
tion, les affections qu'elle engen-  
dre doiuent se porter plus directe-



ment sur les hommes mesmes, puis que ce sont eux qui à proprement parler font la patrie & l'Estat, beaucoup plus que les choses insensibles & inanimées. Adjoûtés à cela que nos parentés & nos alliances font telles en tout le Royaume, qu'il n'y a aucune famille de nostre profession qui ne soit meslée avec d'autres qui n'en font pas. Car quád nos ancestres l'ont premierement embrassée, la separation s'est faite de telle sorte, que non seulement il n'y a eu parenté qui n'ait eu des familles de son sang & de ses alliances en l'un & l'autre parti, mais mesmes qu'il y a eu quantité de maisons particulieres partagées, le pere se trouvant d'une religion, & la mere d'une autre, & les enfans pareillement. Depuis, ou bien les Catholiques ont tellement continué de



62 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
se rager du costé des Reformés, ou  
les Reformés en changeant d'aduis  
font tellemēt retournés en la com-  
munion des Catholiques, ou enfin  
les mariages se sōt tellemēt bigarrés  
entr'eux, que leurs familles s'entre-  
tiennent par vne infinité d'attache-  
mens & d'alliances. Ce qui deuroit  
non seulement beaucoup diminuer  
de cete auersion que la diuersité  
des opinions au fait de la Religion  
engendre dedans nos esprits, mais  
mesmes y produire des affections  
dignes des plus beaux & plus loüa-  
bles sentimens de la Nature. De  
plus, encore que le nombre que  
nous faisons n'est pas à comparer  
à celuy de profession contraire, si  
n'est il pas si petit nisi contempti-  
ble pourtant, qu'on n'en doieue  
faire consideration en l'Estat. Car  
la grandeur & la force des Empires



*Apol. pour ceux de la*  
consiste principalement  
titude des hommes ; c  
font leurs ressources qu  
arriue quelques notable  
c'est ce qui les rend con  
leurs voisins & redoutables à leurs  
ennemis ; c'est en vn mot ce qui les  
red capables & de soustenir les grades  
guerres, lors qu'on les attaque chez  
eux, & d'entreprendre au dehors  
des conquestes & vtils & glorieu-  
ses. Or est-il vray qu'en quelques  
Prouinces de ce Royaume, comme  
est la Prouence, la Bretagne, le  
Berry, la Bourgongne, la Picardie,  
& la Champagne, il y a fort peu de  
Reformés en comparaison des au-  
tres. Mais aussi n'ignore t'on pas  
que le Poitou, & la Saintonge,  
& la haute & la basse Guyenne, le  
Bearn, le Languedoc, les Seuenes,  
le Dauphiné, & quelques autres



62 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
se rōuines en sont tellement se-  
lmées, sans conter ce qu'il y en a en  
l'Isle de France, en Normandie, &  
en tous les autres lieux où ils sont  
épars, qu'ils font vne partie fort  
cōsiderable de ce grād corps. Tel-  
lement qu'encore qu'ils n'y tien-  
nent pas le lieu que la teste tient au  
corpshumain, si est-ce que comme  
la teste à soin des parties inferieu-  
res, la bonté & la sagesse de nos  
Rois a creu qu'elle deuoit pouruoir  
à nostre conseruation par l'autori-  
té des loix publiques. Or les parties  
qui sont au deffous de la teste, s'en-  
tr'assistent respectiuement, de for-  
te que celles qui en sōt les plus pro-  
chaines, & qui seruent à l'égard des  
autres ainsi que de canaux pour y  
porter les esprits, ne les arrestent  
pas en passant, pour ce que de la per-  
clusion, ou de la foiblesse de quel-  
ques



*Apol. pour ceux de la Relig.* 65  
ques vns de ses membres le corps  
demeureroit incōmodé. Ceux d'oc  
qui tiennent en ce Royaume le  
gouuernement & la puissance sous  
l'autorité de sa Majesté, & genera-  
lement tous ceux avec qui nous  
viuons, sont obligés par l'affection  
qu'ils portent à l'État, de ne nous  
empescher point l'effet des bon-  
nes volontés de nostre Prince, &  
de nous affectionner comme com-  
posans avec eux vn mesme corps,  
dont la conseruation & la felicité  
depend de la bonne vnion de ses  
parties. Et veritablement nos plus  
grands aduersaires mesmes ne peu-  
uent pas reuoquer en doute, que  
selon le nombre que nous y faisons,  
& les emplois que nostre propre  
inclination ou la puissance publi-  
que nous y donne, nous ne contri-  
buions au bien de ce grand Empi-



re, tout ce que nous y pouuons apporter d'ornement & d'vtilité. Les payfans, qui sont en grand nombre de nostre profession dans les Prouinces dont i'ay fait mention cy dessus, y cultiuent la terre, & fournissent par ce moyen à la nourriture de ceux qui les gouernent, & aux necessités de l'Estat. Les artisans n'y sont point inferieurs aux autres en toutes sortes d'ouurages, & n'y a guere de professions de cette nature, ou nous n'en ayons toujours eu quelques vns fort excellens. Les marchans qui sont partout, & notamment dans les Ports de mer, fournissent les villes des comodités des pays estranges, transportent chés nos voisins les choses dont nous abondons, & par le moyé de ce commerce deschargent le Royaume de ce quiluy pése, l'accō-



modét de ce dont il a befoin, & mémes y attirent l'argent, dont nous manquerions autremét par faute de mines. Les gens de lettres n'y reüiffissent point fi mal, qu'on ne voye fortir d'entre nous des hommes eloquens pour le Barreau, de bons Medecins pour les villes, & de rares lumieres en toutes sciences, & semble mesme qu'en la belle literature, & en la connoissance de l'antiquité, les Casaubons, les Scaligers, & les Saumaifes l'ayent emporté par dessus tous ceux qui s'en sont messés depuis long temps. La Noblesse, & tous ceux que la generosité de leurs inclinations attire à suivre les armes, ne sont pas en si petit nombre dans les armées, qu'ils ne s'y rendent considerables, & ils s'y acquittent de leur deuoir de telle forte, qu'ils s'y sont signalés en de



68 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
tres-grâdes & tres-importantes oc-  
casions. Et c'est chose aucunement  
étrange que quelquefois à l'heure  
que les pauures artisans ont bien de  
la peine à surmonter la haine que  
l'on porte à la Religion qu'ils pro-  
fessent, pour auoir habitation dans  
les villes, & s'establir dans les Mai-  
strises de leurs mestiers, le Roy met  
vne bonne partie des forces & de  
la seureté de son Estat entre les  
mains de Generaux d'armée qui  
sont de mesme profession. Ainsi au  
Conseil de sa Majesté, l'auersion  
qu'on peut auoir contre nostre  
creance n'empesche pas que le bon-  
heur, & la conduite, & le courage,  
ne puissent éleuer les hommes aux  
grandes charges de la Couronne,  
& a de si glorieux emplois: & de-  
dans les Prouinces en diuers en-  
droits, elle empesche que l'indu-



strie, & l'adresse, & l'intelligence dans les plus petits arts, n'y puissent promouvoir les sujets de sa Majesté, pour l'utilité du public, & pour le soustien de leurs familles. Enfin generalement en toutes les necessités du Royaume, s'il y a quelque chose à faire, nous la faisons selon nostre puissance aussi alaigrement que ceux qui sont beaucoup plus favorisés que nous, & s'il y en a quelque autre à souffrir, nous la portons pour le moins aussi patiemment que les autres, bien qu'on ne nous épargne nullement en la distribution du faix, & que la plus part du temps les proportions n'y sont nullement gardées. Il y a donc certes quelque sujet d'estonnement que toutes ces considerations ne sont point capables de contrebalancer vn peu cette violente pas-



70 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
sion que quelques vns ont contre  
nous. Si c'estoyent les Moines, &  
les gens particulièrement destinés à  
la deuotion, de qui dependist l'exe-  
cution des volontés de sa Majesté  
en ce qui nous concerne, cela ne  
deuroit pas estre trouué si estrange  
comme il est. Ces Messieurs sont  
d'ordinaire si preoccupés, & se lais-  
sent tellement transporter au zele  
qu'ils ont pour l'auancement de  
leurs dogmes, & pour l'établisse-  
ment de l'autorité de leurs charges,  
que nostre doctrine attaque parti-  
culierement, qu'il n'y a rien de  
merueilleux s'ils s'emportent en  
cette occurréce. Ioint que leur con-  
dition ne les appellant pas au gou-  
uernement, ils ne peuuent pas si  
bien sçauoir quel temperament la  
bonne & sage Politique, & les rai-  
sons de la iustice & du Public, doi-



uent apporter à l'ardeur de ce zele dont il faut que des gens de leur robbe fassent profession de brusler. Mais quant à ceux qui sont nourris dans le monde, & éleués dans les charges, dont nostre religion n'entame aucunement l'authorité, & à qui l'experience des choses a deu faire comprendre qu'il y a bien de la difference entre les Regles du gouuernement d'un Cloistre, & celles de l'administration de la iustice selon les loix d'un grand Estat, c'est veritablement vne chose digne de quelque admiration, qu'il s'en trouue que la passion de la Religion détourne si loin du droit chemin de l'équité, qu'ils suivent assés consciencieusement en autres rencontres.

Si on nous considere à l'égard de ce que nous devons estre enuers nostre Prince, nos con-



72. *Apol. pour ceux de la Relig.*  
sciences nous rendent témoignage  
que nos ames sont si remplies du res-  
pect, de la reuerence, & de l'affec-  
tion que nous auons à sa personne,  
& du zele & de la ialousie que nous  
auons pour sa gloire & pour sa grâ-  
deur, que nous ne pouuons nous  
persuader qu'il y ait aucun qui nous  
surpasse en cette loüange. Et i'esti-  
me que nos plus grands ennemis ne  
la nous contestent pas. Car encore  
que depuis que nous auons com-  
mencé de paroistre en cét Estat, il  
y ait eu des confusions étranges, &  
que quelques vns de nos Rois, à la  
sollicitation de nos ennemis, ayent  
employé tout ce qu'ils auoient de  
puissance pour nous en extermi-  
ner, iusques là que sous leur nom il  
s'y est fait contre nous des execu-  
tions capables de mettre les moins  
impatiens au desespoir, si est-ce



que par la grace de Dieu aucun de nous ne s'est encore iamais trouué meflé dans les confeils des execrables attentats qu'on a commis contre leurs personnes. Et si nostre nation a receu quelque deshonneur de la production de ces monstres qui ont si traitreusement violé leur sacrée Majesté, nostre communion au moins est exente de la honte & de l'infamie de leur education. Il est vray que quelques vns nous ont soupçonnés & mesmes ouuertement accusés d'estre ennemis de la royauté, & d'auoir eu quelque dessein ou de changer la forme du gouuernement de l'Estat, ou au moins de nous y vouloir cantonner en quelque lieu, pour nous former en Republique. Et ceux qui veulent croire que nous auons eu cette malheureuse intention, pen-



74 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
sent en auoir quelque preuue dans  
les guerres qui se sont faites en ce  
Royaume du temps de nos Peres &  
du nostre. Quelques vns mesmes  
nous objectent que les affaires qui  
se passent maintenant en Angleter-  
re, découurent assés quel est en ce-  
la le genie de nostre Religion. Mais  
certainement quelque malheur qui  
soit arriué à ceux de nostre cõmu-  
nion, d'estre ou forcés, ou obligés,  
ou portés par quelque considera-  
tion que ç'ait esté, à prendre les  
armes pour la liberté de leurs con-  
sciences, c'est à grand tort qu'on  
nous impute d'auoir eu de si perni-  
cieuses pensées, & c'est avec beau-  
coup de douleur que nous en voyõs  
l'accusation imprimée en tant d'en-  
droits. Mais i'estime neanmoins  
qu'il n'y a point de iuges equitables  
deuant qui nous plaidions cette



cause, qui ne nous en enuoient  
pleinement iustificiés. Je ne veux  
nullement entreprendre la defense  
de la prise des armes cõtre son Prin-  
ce, pour quelque cause que ce puif-  
se estre. Je sçay qu'il y a des Iuriscon-  
sultes & des Politiques, des Theo-  
logiens & des Casuistes, qui ont de-  
battu cette question de telle sorte,  
qu'ou bien ils l'ont laissée indecise,  
ou bien ils ont trop fauorisé ceux  
qui veulent limiter l'autorité de la  
royauté. Mais bien que plusieurs  
gens de toutes professions estiment  
la defense de la religion que l'on  
croid vraye, & la liberté de la cõ-  
science à la professer, la moins ille-  
gitime de toutes les causes qu'õ peut  
alleguer pour la iustificatiõ de cette  
action, j'ay touûjours creu pourtant  
qu'il conuient beaucoup mieux à  
la nature de l'Euangile, & à la pra-



76 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
tique de l'Eglise ancienne, de n'a-  
voir recours à autres armes qu'à la  
patience, aux larmes, & aux prieres,  
en attendant qu'il plaise à Dieu  
changer le cœur des Rois, & don-  
ner par quelque autre voye repos  
& liberté à ses seruiteurs. Et à tou-  
tes les fois que ie repasse les yeux de  
l'esprit dessus l'histoire de nos Peres,  
ie ne puis que ie ne regrette tres-  
sensiblement, qu'ils n'ayent cou-  
ronné tant d'autres belles vertus  
dont ils nous ont laissé les exem-  
ples, de l'imitation des premiers  
Chrestiens, en cette inuincible pa-  
tiēce qu'ils mōstrerent sous les per-  
secutions des Empereurs. Car ils  
eussent ainsi retranché toute occa-  
sion à ceux qui cherchoient de quoy  
diffamer leur profession, & eussent,  
comme i'estime, plus glorieuse-  
ment avancé la connoissance de la



verité par l'admiration de leur vertu & de leur constance, qu'ils ne l'ont defenduë auantageusement par la force de leurs armes. Toutefois, encore qu'à mon aduis leur action ne soit pas de la nature de celles qu'on doit louer; car on ne loue sinon celles en qui la vertu paroist eminente: encore qu'elle ne soit pas absolument à iustifier; pour ce qu'on ne iustifie sinon celles qui s'accordent tout à fait aux loix, au lieu que celle-cy ne se rapporte pas parfaitement aux commandemens de l'Euangile; ie m'asseure qu'on me supportera si ie dis, que s'il y en a aucune de cette nature qui puisse estre excusée, ou supportée, ou pardonnée benignement, c'est celle que nos ancestres ont faite en cette occurrence. Chacun sçait la violence des Edits, & des



78 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
persecutions qui ont esté faites contre eux au commencement. Les prisons, les gibbets, les feux, les plus insupportables supplices qui se puissent imaginer, y ont esté employés assés long temps sans aucune misericorde. Les bourreaux ont eu quelques fois horreur de leurs tourmens, & quoy que les peuples fussent extrêmement animés à l'encontre d'eux, si ont ils eu assés souvent de la compassiõ de leurs souffrances. Quand donc nonobstant la dureté de ces traitemens, ils ne laisserent pas de multiplier de telle façon, qu'en beaucoup de lieux ils eussent bien peu se defendre si la patience leur eust échappé, pour chercher quelques moyens de se garantir des extremités auxquelles on les mettoit, &, non certes attenter aux loix de l'Estat & à la forme de son



gouvernement, car c'est chose à laquelle ils n'ont jamais deu penser, mais empescher seulement que les conseillers de ces inhumanités n'abusassent de l'autorité des Rois à leur entiere destruction, eussent ils rien fait en cela qu'on n'ait accoustumé d'excuser charitablement en toutes rencontres? Y a t'il sorte de respect dont la violation ne soit favorablement interpretée, quand elle ne procede que du desir de la conseruation de sa vie en vne extreme & ineuitable necessité? Et de ceux qui sont les plus seueres à condamner cette impatience de nos ayeuls, y en a t'il aucun qui se peust vanter de monstrier autant de moderation qu'ils ont fait, s'il auoit esté mis à des épreuues aussi rigoureuses? Neantmoins pendant que dura le regne de François pre-



80 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
mier & de Henry second, lors qu'on  
ne pouuoit accuser ni la foiblesse  
ni le bas aage de ces deux grands  
Rois, & que grands & petis de-  
meuroient en leur obeissance, & en  
l'obseruation de l'ordre public, il  
ne s'est iamais veu que nos Peres  
ayent rien opposé à la seuerité de  
leurs Edits, sinon vne insurmonta-  
ble patience. Depuis, le nom de  
l'autorité souueraine estant deuolu  
à des Princes à qui l'aage n'auoit pas  
encore permis d'apprendre l'art de  
regner, & toute leur puissance estât  
effectiuement tombée entre les  
mains de gens dont l'aggrandisse-  
mēt extraordinaire estoit en charge  
aux Grands de l'Estat, & suspect  
aux Princes du sang & à la Maison  
Royale mesme, ces ialousies & ces  
soupleçons partagerent manifestemēt  
& le Royaume & la Cour. Telle-  
ment



*Apol. pour ceux de la Relig.* Si

ment qu'y en ayant plusieurs qui pour des interests beaucoup moindres que ceux de la conscience ou de la vie, se dispenserent de ce respect qu'on accuse ceux de la Religion de n'auoir pas rendu alors, ce ne seroit pas chose bien estrange quand ils se seroient trouués enuoloppés dans vne faute, dont estoiet coupables tant de gens qui n'auoiet pas à beaucoup pres telle occasion de la faire qu'eux. Mais encore peut on dire icy diuerses choses fort considerables pour leur descharge. La premiere est, qu'ils n'en sont iamais venus à prendre les armes d'un commun consentement, de sorte qu'on puisse attribuer cette action au general de ceux de la religion, ni mesme à vne partie fort considerable de leur corps, iusques à ce qu'ils ont pensé estre tout apparemment



82 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
fondés en droit de le faire, pour  
conferuer avec leur vie & leur reli-  
gion la majesté des loix publiques,  
& l'autorité du Souuerain. Car ils  
ne les prirent qu'après le fait de  
Vassi, qui estoit vne infraction tou-  
te ouuerte de l'Edit de Ianuier, le-  
quel auoit esté fait en leur faueur  
par le Roy, de l'aduis de la Reyne  
sa mere regente de l'Estat, & de  
ceux qui ont accoustumé d'auoir  
quelque voix & quelque credit  
dans le gouuernement pendant la  
minorité du Prince. Quand donc  
ils virent que l'autorité du Souue-  
rain ne leur pouuoit estre vne assés  
seure sauuegarde contre la violen-  
ce des particuliers, & qu'à ce desir  
naturel de la conseruation de leur  
vie, qu'ils voyoient autrement ex-  
posée à la fureur de leurs ennemis,  
se joignit encore cette considera-



tion, que ce seroit faire seruice & au Roy & à l'Estat que d'entreprendre la defense de ses loix, ils ne firent plus de scrupule d'une chose contre laquelle leur conscience auoit resisté iusques alors. Car quant à ce qui est de l'entreprise d'Amboise, & de cette petite guerre si sage & si bien réglée que le sieur de Mouuans entreprit en Dauphiné, outre qu'il y auoit autant ou plus de raisons politiques qui agissoient en ces rencontres, que de causes de religion, ce sont faits de particuliers, dont il ne faut point accuser nos Eglises en general, & qu'on ne doit nullement imputer aux inclinations que leur creance leur auoit données. Mouuans essaya bien d'attirer les Prouinces voisines à son exemple; mais aucune ne le voulut suiure, & luy mesme de son instinct



84 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
mit incontinent les armes bas, laissant pluſtoſt dedans les eſprits des hommes vne ſinguliere admiration de ſa moderation & de ſa continence en vne choſe qui d'ordinaire en garde ſi peu, qu'une mauuaiſe impreſſion de ſon attentat. Car à peine void on rien de ſi retenu ni de ſi regulier maintenant en plene paix, que furent ces petits mouuemens, comme les hiſtoires les nous rapportent. Quant à l'affaire d'Amboiſe, on ſçait aſſez que c'eſtoient des Princes qui ſe ſeruoient de la Renaudie, & qui luy faiſoient iouier le ieu, beaucoup pluſtoſt pour l'intereſt de leur grandeur, que pour la conſideration de la conſcience. Mais quoy qu'il en ſoit, & de quelques motifs qu'on y ait eſté porté, il ſe trouue encore des lettres de Calvin meſme qui improuent tant &



plus cette conspiration. Ce qui monstre qu'ils'en a beaucoup falu que tous ceux de la Religion y ayent trempé, estant à presumer qu'il n'y auoit personne alors dont la pluspart suiuiſt pluſtoſt les conſeils & les mouuemens, que de ce grand personnage. Et de fait il est inimaginable qu'elle euſt peu eſtre ſi ſecrete ſi elle euſt eſté communiquée à tant de gés qu'il y en auoit alors de noſtre profeſſion: & celuy meſme qui la deſcouurit en eſtoit, & il a ce témoignage dans l'hiſtoire de Mōſieur de Thou, qu'il le fit par pur & ſimple mouuement de ſa conſcience. La ſeconde choſe qu'on peut dire eſt, que quand tous ceux de la Religion prirent les armes en ce royaume en l'an mil cinq ſoixante & deux, les affaires politiques & celles de la conſcience ſe trouue



86 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
ront alors si meslées, & la querelle  
entre la Maison de Bourbon & cel-  
le de Guise éclatta de telle façon,  
qu'encore que la religion fust le  
pretexte de la guerre, si est-ce qu'à  
l'égard des Grands & de quelques  
vns de la Noblesse, la vraye cause  
en estoit en grande partie dans vne  
ialousie d'Estat. Or en ce qu'il y a-  
uoit de religion, ceux de nostre  
profession auoient au moins cet  
auantage, qu'outre la couleur ap-  
parente de iustice qui se voyoit en  
la defense d'un Edict enfraint si vio-  
lemment, ils auoient pour chefs  
des Princes du sang, dont la confi-  
deration a touïjours esté tres-singu-  
liere en ce Royaume. Quant a ce  
qu'il y auoit de politique, ils sou-  
stenoient la cause des enfans de la  
Maison, contre ceux qu'on disoit  
vouloir se rendre possesseurs de la



Couronne, & dont quelque temps apres les deportemens ne iustificerent que trop les soupçons qu'on en auoit eus. Car cette querelle, depuis la premiere guerre, iusques à l'entiere extinctiõ de la Ligue, qui ne fut qu'environ trente cinq ans apres, a esté comme vne fièvre continuë, qui a eu quelques fois ses remises à la verité, mais dont le Corps de l'Estat ne fut iamais bien net pourtant, & qui ayant touiours son siege en mesmes parties & en mesmes humeurs, s'est renouuellée de temps en temps par de fort furieux symptômes. La troisieme chose finalement est, que dès aussi tost qu'on a donné aux Princes de la Religion, vne partie du contentement qu'ils desiroient, & à ceux qui les suiuoient à la guerre, la seureté de leurs vies, & la liberté de leurs



consciencés, avec quelque exercice de leur pieté, ils ont incontinent quitté les armes, & mesmes assés souuent abandonné des occasions auantageuses, ou d'auancer leurs desseins, s'ils en eussent eu d'autres que moderés & dignes de bons François, ou d'asseurer leur condition, & la rendre moins sujette aux effets de la mauuaise volonté de leurs aduersaires. Car ils ont rendu de bonne foy les places qu'ils auoient occupées, & sont eux mesmes allés les premiers assieger celles qu'ils auoient esté contraints de mettre entre les mains des estrangers, comme ils firent le Haure de Grace; aimant mieux qu'on les accusast de peu de precaution en leurs affaires, & de peu de gratitude enuers ceux qui les auoient assistés, que de faute d'affection à leur pays, ou



de fidelité à leur Prince. Et véritablement c'est chose tout à fait hors d'apparence que nos Peres ayent eu aucune pensée de Republicains, puis qu'ils ne faisoient la guerre que sous les enseignes des Princes du sang, qui auoient vn trop notable interest en la conseruation de la Monarchie, pour fauoriser de leur autorité & de leur conduite le dessein de la renuerfer. En effect, par vne extraordinaire grace de Dieu leurs enfans sont maintenant dessus le Trône & tout à l'entour, & ny a aucun de la naissance de ceux de qui se font nos Rois, dont les peres ou les ayeuls n'ayent dans les tempestes de l'Estat, esté heureusement conserués au milieu de nos Eglises. Certainement on a enseveli la memoire des Ligues qui se sont faites pour exclurre de la successiõ



au Royaume ceux que la Loy de l'Estat y appelloit, sous pretexte qu'ils n'estoient pas Catholiques. On ne se souuient plus des Barricades & des conspirations qui ont esté faites contre les Princes desia regnans, sous ombre qu'ils ne nous perfecutoient pas affés cruellement au gré de nos ennemis. On a perdu la souuenance des menées & des monopoles qui se sont faits pour transporter la couronne aux étrangers, pource que le legitime heritier, quoy qu'il eust laissé nostre communion, estoit soupçonné de ne l'auoir pas fait de bon cœur, & n'estoit pas encore bien avec Rome. Et nous ne trouuons nullemẽt estrange que ceux qui ont esté coupables de ces actions, quand ils s'en sont repentis, ni que leurs enfans, quand ils ont esté bons Fran-



çois, ayent esté traittés aussi fau-  
rablement que si iamais ces choses  
n'estoient arriuées. Car il n'est pas  
raisonnable que la memoire des  
fautes demeure à perpetuité, ny  
qu'elles impriment pour touûjours  
des flestriffures ineffaçables. Ily a  
quelquesfois quelque mauuaise  
constellation qui regne dessus vne  
natiõ, ou pour mieux dire quelque  
esprit de tumulte & de sedition,  
quelque démon ennemi de la socie-  
té du genre humain, qui charme  
les entendemens des hommes de  
ses illusions, & qui se mesle dans  
leurs passions, & les porte à des fu-  
reurs dont ils ont les premiers hor-  
reur quand ils sont reuenus a eux  
mesmes. Alors ce n'est ni iustice ni  
humanité que de leur reprocher  
leur transports, non plus qu'à des  
phrenetiques les leurs, quand ils



22 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
retournent en conualefcéce. Pour-  
quoy donc nous accuseroit on en-  
core maintenant d'estre issus de pe-  
res ennemis de la royauté, pour ce  
que l'impaticence des tourmens, &  
notamment l'horreur des massa-  
cres, les a fait recourir aux armes,  
non pour auoir des Rois de leur re-  
ligion, non pour refuser l'obeif-  
fance à ceux qui en professoient vne  
contraire, mais simplement pour  
tascher à se garentir de l'oppres-  
sion, de laquelle tout aussi tost qu'ils  
ont pensé estre à couuert sous les  
Edits de paix, ils se font deportés des  
voyes de fait, & se font d'eux mesmes  
rangés aux termes d'vne entiere  
obeissance? En vn mot cette parole,  
qu'on attribuë à la Reyne Catheri-  
ne de Medicis, leur est vne entiere  
iustification; qu'il ne se faloit pas  
dōner beaucoup de peine des guer-



res des Huguenots, ni craindre qu'elles tirassent d'elles mesmes à quelque mauuaise consequence pour la France. D'autant que pour opiniastrément & furieusement qu'ils y semblaissent acharnés, on leur feroit quand on voudroit tōber les armes des mains, pourueu qu'on leur donnast leur saoul de presches.

Pour ce qui regarde les guerres de de nos temps, ou nos Eglises ont eu quelque part, il y faut bien distinguer les mouuemens de quelques Grands, & peut estre encor les inclinations de quelque ville en particulier, d'avec le general de ceux de nostre profession en ce Royaume. Si quelques Seigneurs y ont esté menés d'ambition, & de desir de paroistre à la teste d'un parti considerable, c'est vn peché de



94 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
leurs personnes, qui ne doit point  
estre autrement attribué aux peuples  
de nostre communion, sinon  
qu'ils n'ont pas esté assés circon-  
pects pour se dōner garde de l'arti-  
fice de ceux qui se seruent assés sou-  
uent du pretexte de la religion &  
du bien public, pour satisfaire à  
leurs passions particulieres. S'il y a  
eu quelque ville capable de cette  
mutine & criminelle pensée, de  
secoüer l'authorité de la Monar-  
chie, & de donner la naissance à vn  
nouuel Estat dans l'Estat, c'est vn  
crime qui est demeuré dedans l'en-  
ceinte de ses murailles, & tant s'en  
faut que le reste de ceux de la reli-  
gion qui sont épandus dans le  
royaume, en ayent esté ou compli-  
ces ou corrompus, qu'ils peuuent  
protester en bonne conscience qu'il  
n'est iamais venu à leur connoissan-



ee, & que s'ils en eussent sceu quelque chose, ils l'eussent eu en horreur. Et si on ne veut croire à la sincere protestation qu'ils font de leur entiere innocence, au moins certes peut on bien adjouster quelque foy à la voix de leur interest. En quelle ame tant soit peu sensée peut tomber cette imagination, que tât de Noblesse de la Religion, qui tiét toute sa grandeur de la Monarchie, & qui ne respplendit sinon des rayõs de la royauté, eust voulu abandonner les esperances de la Cour, & ses terres & ses Maisons, en tant de Prouinces ou elle est dispersée, pour s'en aller dépendre du caprice d'un peuple seditieux & turbulent, comme dedans les republicues ils le font ordinairement? Car qui ne sçait que les peuples qui se pensent estre les maistres de leurs loix & de



96 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
leur conduite, passent incontinent  
de la liberté à la licence, & de la li-  
cence à l'oppression de tout ce qui  
paroist auoir quelque qualité emi-  
nente, & quelque caractere de  
grandeur? Quelle apparence que  
ceux d'entre nous qui sont en quel-  
quelque degré dans les Parlemens,  
& dans les places de iudicature,  
comme il y en auoit assés bon nom-  
bre alors, prissent plaisir à laisser  
leurs offices & leurs dignités, & à  
abandonner leurs biens à la confis-  
cation, pour s'en aller estre simples  
bourgeois d'une republique popu-  
laire? Car qui ne sçait encor que  
non seulement tout y est reduit à  
l'égalité, mais que les anciens & ori-  
ginaires habitans y pretendēt tou-  
jours auoir quelque droit d'estre  
priuilegiés dans le gouuernement  
& dans les charges? En fin genera-  
lement



lement parlant nous tient on capables de cette fureur, que pour le contentement que nous aurions de voir vne ville de nostre profession formée en republique à cent lieuës de nous, nous nous priuassions de la protection des Edicts du Roy, sous laquelle seule nous viuons, & nous exposassions à son indignation, à la haine de ses officiers, & à la rage des peuples? Car de nous proposer de nous y retirer quant à nous, pour iouïr de cette imaginaire liberté, les heritages que plusieurs de nous possèdent en diuers endroits, nos affaires qui nous tiennent attachés en vne infinité de contrées, & les inclinatiõs que chacun a pour l'habitation de son pays, ne nous en empeschassent elles point, quelle ville, de celles qu'on peut auoir soupçonnées de vouloir se soustrai-



re à la royauté, seroit capable de contenir la centiesme partie de ce que nous sommes, par dessus ses naturels habitans, qu'on ne s'y étouffast les vns les autres? Ou est-ce que cinq ou six cens Ministres y trouueroient leurs emplois, & tant de milliers de marchands, d'artisans, & de payfans, leur trafic, & l'exercice de leurs arts, & leur labourage? Ou logeroit-on tant de vieillards, tant de fêmes & tant d'enfans, & de quoy pourroit on fournir à leur nourriture? Quât à ce que quelques vns ont mis en auant l'exemple des Prouinces du Pays-bas, ce n'est pas bien prendre les choses. Nous ne pretendons nullement enuers nostre Souuerain les droits que ces peuples ont pensé auoir à l'endroit des Ducs de Brabant, & des Contes de Holande, que la



France, & tout le reste des Puissances de l'Europe, qui ne dependent point de l'Espagne, a assés ouvertement ratifiés, par l'assistance qu'on a donnée à leur soulevement & à leurs armes. La proximité des villes ne nous pouvoit pas donner la commodité de nous joindre, comme elle a fait aux Hollandois. La nature du pays n'eust pas permis que nous eussions peu soutenir la puissance d'un Roy de France, comme ils ont fait celle d'Espagne, esloignez qu'ils estoient du siege de son empire, & retranchés si avantageusement entre leurs mers & leurs canaux. Enfin, ni la terre, ni la mer ne nous eust peu permettre d'entretenir pour nostre conseruation, les correspondances qu'ils ont eues. Si donc il y en a eu quelques vns d'entre nous qui ayent



pris les armes pour la defense des villes que le feu Roy de glorieuse memoire a voulu tirer d'entre nos mains, & si ceux qui sont demeurés en leurs maisons ont eu quelques tacites inclinations à desirer des succès contraires à ceux que nous auons veus, il ne le faut imputer qu'à la crainte que la pluspart de nous ont eüe, que si les euenemens estoient contraires à leurs souhaits, on ne leur ostant ce qu'ils estiment plus que la vie, & qu'ils ne fussent contraints d'aller chercher la liberté de prier Dieu selon leur religion chez les estrangers. Je sçay qu'il s'en est trouué qui ont eu quelque peur de ces épouuantables executions qui ont fait desirer à nos peres des villes de seureté. Mais bien que la crainte soit vne passion fort innocente, & que l'impression que fait



vne Saint-Barthelemy soit si profonde qu'il faut plus d'un siecle pour l'effacer, si deuoient ils auoir beaucoup meilleure opinion de nos temps, & ne croire pas que nostre nation peust commettre deux fois des barbaries si contreuenantes à son genie. Quant à cette autre apprehension, d'estre contrains de vuidier le Royaume si on vouloit auoir la liberté de l'exercice de sa religion, ie laisse à iuger à ceux qui sont plus prudens & plus entendus aux choses du monde, s'il y auoit de l'apparence que nous nous en deussions laisser preuenir. Certes ce que nous en craignons, nos ennemis l'esperoient, & c'estoit la voix commune du peuple. Ce qui est vne preuue bien manifeste que nostre crainte n'estoit pas tout a fait sans fondement, & qu'encore que



102 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
cene fust nullement le dessein du  
Roy, les choses pourtant, à les con-  
siderer en elles mesmes, en presen-  
toient les apparences. Or si vne  
telle crainte, bien ou mal fondée,  
peut fournir quelque excuse à de  
semblables mouuemens, ie m'en  
rapporte à l'equité de ceux qui sça-  
uent combien la conscience, la re-  
ligion, la liberté, le bien, la vie, la  
douceur de la patrie, & les autres  
choses semblables, sont capables de  
causer de viues & de violentes emo-  
tions en l'esprit humain. Car pour  
si profondement qu'on ait imbu  
les sentimens de la pieté, si est-ce  
qu'en telles occasions il est extré-  
mement malaisé de ne se laisser  
point emporter aux inclinations  
de la Nature. Mais en tout cas, &  
quelque iugement qu'on fasse de  
cette action, car encore n'est-ce



*Apol. pour ceux de la Relig.* 103  
nullement mon dessein que de la  
defendre, aucun de ceux de la re-  
ligion n'a eu de plus mauuaises in-  
tentions que celle là, si vous en ex-  
ceptés, comme i'ay dit, ou l'ambi-  
tion de quelques Grands, ou, com-  
me quelques vns ont estimé, la fo-  
lie d'une seule ville. Encore croy-  
ie certes qu'il n'en faut excepter ni vil-  
le ni Grand, & que tous vniuersel-  
lement ont esté preoccupés de la  
mesme crainte. Assurément au-  
cun ne se fust iamais laissé aller à  
ce qu'on a tant de fois depuis appel-  
lé de ce nom de rebellion, si on eust  
peu auoir assés de foi pour croire,  
cōme nous le voyons, que la Proui-  
dence de Dieu, & la clemēce de nos  
Rois, eussent deu estre des digues  
assés puissantes pour arrester les  
torrens de maux qui sembloient  
menacer toutes nos Eglises. Car



104 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
n'ayant point ni de preuue certaine,  
ni de raison seulement apparem-  
ment concluante, que qui que  
ce soit ait eu de si mauuais & de si  
pernicieux desseins, ce n'est ni iu-  
stice ni charité de deferer aux mau-  
uais soupçons, ou aux ouuertes ac-  
cusations de personnes notoire-  
ment animées. Je voy, comme i'ay  
desia dit, que quelques vns pren-  
nent occasion de ce qui se passe en  
Angleterre, pour decrier genera-  
lement nostre profession, comme  
si d'elle mesme elle nous donnoit  
quelque mauuaise volonté contre  
les Monarques. Et bien que la Na-  
ture ait separé l'Angleterre d'auec  
la France d'une mer, & que la lan-  
gue & les inclinations nous esloi-  
gnent encore plus des Anglois &  
de leur communication, que ne  
fait l'Ocean mesme, si est-ce que



*Apol. pour ceux de la Relig.* 105  
pource que nous sommes de mesme religion, il y a des gens si peu equitables, qu'ils ne laissent pas de s'imaginer que nous auons quelque secrette intelligence de desir & de sentiment avec les Parlementaires. Il seroit peut estre à desirer que les hommes de condition priuée s'attachassent tellement aux choses de leur vocation, qu'ils n'eussent pas le loisir de s'enquerir du gouuernement des Estats, ni des nouuelles des affaires estrangeres. Mais puis qu'on ne scauroit l'empescher, & que mesmes du consentement de l'ordre public on informe vniuersellement tout le monde des plus importantes affaires de l'Europe, au moins en ce qui est des plus notables euenemés, il n'y a pas moyen de faire que les speculatifs ne raisonnent sur les occurrences du



106 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
temps, ni mesmes qu'ils ne s'y inter-  
ressent en quelque façon, chacun  
selon la passion qui le gouverne.  
Car il est naturel aux hommes en  
toutes sortes de contentions de se  
determiner de quelque costé, &  
mesmes dedans le ieu, ou les spe-  
ctateurs n'ont point de part, la  
moindre chose du monde est capa-  
ble d'encliner leurs affections, & de  
leur faire souhaitter sans interest  
l'auantage à l'vne des parties plûtost  
qu'à l'autre. Ou donc soit la reli-  
gion soit l'Estat engage leurs incli-  
nations, il n'est pas de merueille  
s'ils y portent aussi leurs vœux, & si  
dans la conuersation ils en donnent  
quelque témoignage. En cette  
guerre d'entre les Venitiens & le  
Turc, Catholiques Romains &  
Reformés ont tous vn mesme sen-  
timent, pource que leur interest est



commun cōtre l'ennemy du Christianisme. Mais si la prosperité des Mécreans apportoit quelque notable affoiblissement au parti Reformé, ie ne doute nullement que les Catholiques zelés n'en receussent du contentement : comme il s'en pourroit trouuer quelques vns entre les Protestans qui ne seroient pas fort marris de leurs progrès, s'ils estoient cause de quelque notable dechet à la puissance de Rome. Ce n'est pas que ni les vns ni les autres aiment le Turc; mais c'est que quelquesfois la passion maistrise les hommes tellement, qu'ils pensent gagner ce que leurs aduersaires perdent. A n'en point mentir c'est vne puissante inclination que le zele de religion, & qui porte souvent les hommes à des choses bien estranges. Vniuersellement tous



108 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
ceux de nostre profession en ce  
royaume souhaitent ardemment  
toute sorte de prosperité aux armes  
de sa Majesté, & auancent tant qu'ils  
peuent de leurs vœux, ses victoi-  
res & ses conquestes. La nature les  
y oblige, & le sentiment de bons  
François; & pource que si ses pro-  
grés n'auancent point leur religion,  
au moins n'en reçoit elle aucune  
diminution, il ne faut nullement  
craindre que cet interest diuertisse  
leurs affections, ni qu'il leur don-  
ne d'autres pensées. Mais entre les  
Catholiques Romains la constitu-  
tion des esprits n'est pas si absolu-  
ment vniforme. Il y en a plusieurs  
qui sachant bien que nos Rois ne  
sont pas moins affectionnés à la  
religion Romaine que leurs enne-  
mis, ont dans les affaires du temps  
mesme passion que nous, & qui



pour cette raison se portent aux occasions avec mesme courage. Quelques autres soupçonnent & craignent aucunement qu'enfin de cette ligue que la France a faite avec diuers Potentats Protestans, & de l'abbaisement de la puissance d'Espagne, la Religion Romaine ne recoiue quelque detrimement. Neantmoins pource que l'affection au serui ce de leur Prince preuaut en eux, & que la crainte d'un mal incertain & à venir, ne le doit pas emporter sur la consideration d'un deuoir certain & present, ils ne laissent pas de seruir le Roy courageusement & fidelement, en remettant les euenemens futurs à la diuine Prouidence. De mesme que d'entre les nostres il s'en est trouué quelques vns qui ont serui le feu Roy contre la Rochelle & Montau-



no *Apol. pour ceux de la Relig.*  
ban, pource que leur vocation les y  
appelloit, & qu'ils croyoient que  
c'estoit à Dieu, & non à eux, à pren-  
dre le soin de la conseruation de ses  
Eglises. Mais il y en a quelques au-  
tres, & nous en voyōs tous les iours,  
qui ne se peuuent empescher de  
témoigner qu'ils ont du regret & de  
la douleur de la prosperité des ar-  
mes du Roy, pource qu'ils s'imagi-  
nent que la Religion Romaine, &  
les interests de l'Espagne ont vne  
si étroite connexion, qu'ils sont  
entierement inseparables. Ils dimi-  
nuent autant qu'ils peuuent nos  
bons succès, & enflent au contrai-  
re ceux de l'Espagne. Ils recueillent  
avec auidité les mauuais bruits qui  
se sement contre l'Estat, & répan-  
dent avec contentement les nou-  
uelles des disgraces qui nous arri-  
uent. Ils censurent à toute rencon-



*Apol. pour ceux de la Relig.* III  
tre le Gouvernement present, & si  
quelqu'un de nos desseins ne réussit  
pas, ils en triomphent. Si le Cardi-  
nal d'Osset liu. 3. lett. 87. a bien dit  
du Pape Clement huitième, qu'en-  
core qu'il n'eust aucune mauuaise affe-  
ction enuers le Roy, ni aucun amour  
uers le Roy d'Espagne, & que d'ail-  
leurs il eust l'ame bonne, neantmoins  
la haine qu'il portoit à la Reyne Eli-  
sabet & aux autres heretiques d'An-  
gletterre, le transportoit si auant, qu'il  
se laissoit échapper de la bouche des  
maximes pernicieuses & indignes de  
tout homme de bien; ceux là ne doi-  
uent pas trouuer mauuais que ie die  
qu'ils sont indignes qu'on les tien-  
ne pour bons François, puis que  
leurs imaginations, & ce zele sans  
science qu'ils ont pour leur religion,  
éteignent en eux celuy qu'ils doi-  
uent auoir pour la gloire de leur



pays, & pour la grandeur de leur Prince. Et toutesfois non seulement on ne les chastie pas, non seulement cette passion ne leur nuist point dans leurs affaires particulieres s'ils ont quelque chose ou à faire ou a obtenir qui depende de l'authorité des Magistrats, mais il y en a qui les en aiment d'autant mieux, & qui les en écoutent d'autant plus volontiers, qu'à leur aduis estre bon François est vne moindre qualité que d'estre zelé Catholique. Puis donc que iusques icy nostre Roy n'a point declaré qu'il prist aucune part aux affaires d'Angleterre, & qu'il laisse cette querelle de ses voisins à demesler entre ceux qui y ont interest, quel grand crime y auroit il quãd quelques vns d'entre nous fauoriferoient de leurs sentimens interieurs l'vn de ces partis



ris plutôt que l'autre? Car qui peut ignorer que s'il y en a quelques vns qui le font, c'est le zele de leur religion, & non les considerations de l'Estat, ou la forme du gouvernement qui les y inuite? Si le bruit qui s'est répandu par tout, que le Roy de la Grand' Bretagne a eu dessein d'y changer la religion, est faux, il n'y en a pas vn d'entre nous qui se soucie des priuileges du Parlement, ni qui ne vist fort volontiers ce Prince en toute splendeur & en toute autorité dessus son trône. S'il est vray qu'il ait eu cette intention; comme nous auons autrefois blasmé la Ligue de ce qu'elle s'est souleuée contre le Roy Henry troisieme, & la Sorbonne, de ce qu'elle declara que ses sujets estoient quittes du serment de fidelité, il est de la iustice & de la raison que nous



114 *Apol. pour ceux de la Relig.*

blâmions pareillement les Anglois, qui se sont souleués contre leur Souuerain, si le droit de la Royauté est en Angleterre tel qu'il est en France. Mais c'est ce que les Anglois ne disent pas, & dequoy quant à nous nous ne iugeons pas, & nous contentons d'auoir en toutes ces choses les mouuemens & les inclinations que nostre religion nous ordonne. Car voicy la regle generale qu'elle nous prescrit en ces matieres. C'est que d'un costé la Religion Chrestienne n'estant pas destinée à donner la forme aux gouuernemés des Empires, mais estant obligée de les laisser chacun en la constitution en laquelle elle les rencontre quand elle se plante au milieu d'eux, il est du deuoir des Chrestiens de rendre en toutes les choses qui regardent la vie ciuile,



vne pléne & entiere obeissance aux loix & à la forme de l'Estat ou la prouidence de Dieu les fait habiter. Et si le Souuerain Magistrat, qui a la puissance absoluë entre les mains, entreprend quelque chose au fait de la religion, qui choque l'honneur de Iesus Christ & l'esperance du salut, i'ay desia dit qu'il conuient incomparablement mieux aux Chrestiens, d'imiter les Apostres de nostre Seigneur, & ceux qui les ont fuiuis immediatement, qui à la verité nous ont appris qu'il n'est pas iuste & raisonnable d'obeir aux hommes plûtost qu'à Dieu, mais qui ne nous ont pourtant point laissé d'exemple d'autre resistance aux violences qu'on leur faisoit, sinon celuy d'une insurmontable patience. D'autre costé cette mesme religion n'ostant point aux peuples



116 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
libres l'usage de leur liberté, ni à  
ceux dont la sujétion est tempe-  
rée de quelques droits & de quel-  
ques priuileges, la iustice de leur  
defense si on les veut afferuir ab-  
solument, il est encore du deuoir  
des mesmes Chrestiens de ne iu-  
ger point temerairement des en-  
treprises & des actions de leurs  
voisins, principalement quand on  
ne sçait pas bien les loix sur les-  
quelles leur Estat ou leur republi-  
que est fondée. Car il n'y a pas seu-  
lement au monde des Monarchies,  
des Aristocraties, & des Demo-  
craties toutes pures, mais aussi des  
gouuernemens meslés. Il y en a qui  
sont composés en partie de Monar-  
chie & en partie des deux autres,  
comme celle de Sparte autrefois.  
Il y en a d'autres qui sont meslés en  
partie d'Aristocratie, & en partie



de Democratie, comme Rome l'a esté long téps. Il y en a d'autres ou la Monarchie & l'Aristocratie sont jointes ensemble, comme en Pologne maintenant. Les Monarchies toutes pures ne le sont pas d'une mesme façon pourtant. Car autre est celle de ce Royaume, & autre celle du Turc, & peut estre encor autre celle de l'Espagne. Et enfin il y a vne si grande varieté en la constitution des Estats, qu'à peine s'en trouuera t'il deux qui soyent entierement semblables. Il n'y a donc rien qui empesche que chacun en obeissant en conscience à la puissance souueraine, telle qu'il la trouue estable dedans son pays, n'ait quelque liberté de iugement & d'inclinations sur les occurrences des pays étrangers, selon la connoissance qu'il en peut auoir, & se



118 *Apol. pour ceux de la Relig.*

lon qu'il s'imagine y auoir quelque  
espece d'interest par la conscience.  
Partant si telle est de tout temps la  
forme du gouuernement de l'An-  
gleterre, que l'autorité royale y soit  
aucunement limitée & modérée  
par celle d'un Parlement, vn bon  
François qui demeurera religieuse-  
ment & inuiolablement en cette  
pensée, de respecter la Monarchie,  
telle qu'elle est en ce royaume, c'est  
à dire absoluë & fans limitation, ne  
laissera pas de iuger qu'il est iuste &  
raisonnable qu'en Angleterre elle  
soit bornée par les anciennes loix  
de l'Estat, & que le Parlement  
fait bien d'y vouloir ramener le  
Roy, s'il a veritablement trop en-  
trepris sur les droits & libertés de  
son peuple. Car les plus grands &  
les plus absolus Monarques mesmes  
ont fait gloire de maintenir la li-



*Apol. pour ceux de la Relig.* 119  
berté des republicques populaires, &  
de chastier les tyrãs qui les ont vou-  
lu afferuir iniustement ; & comme  
il leur conuient tres-bien d'estre ex-  
tremement ialoux de leur autorité,  
pource qu'elle vient de Dieu, aussi  
est il souuerainement digne de leur  
iustice & de leur grandeur, de ne  
permettre pas qu'aucun estende la  
sienne plus loin que Dieu ne la luy  
a donnée. Et c'est ce qui a fait que  
nos Rois, qui pource qu'ils sont ab-  
solutement souuerains en leur royau-  
me, n'ont pas voulu souffrir qui'l  
yeust aucune puissance qui arrestast  
tant soit peu la leur, ont neant-  
moins soustenu l'vnion des Pro-  
uinces des Pays-bas contre l'Espa-  
gnol, pource qu'ils ont creu qu'il  
y auoit rendu sa domination plus  
independante & plus rigoureuse  
que ne souffroient les loix du pays



120 *Apol. pour ceux de la Relig.*  
& les droits que les anciens Seigneurs des lieux y auoient laissés à leurs peuples. C'est pour la mesme raison qu'ils ont diuerses fois entrepris la defense des priuileges des villes Imperiales cōtre l'ambition des Empereurs : c'est pour cela qu'ils ont pris Geneue en leur protection contre les pretensions du Duc de Sauoye : c'est pour cela que de fraische datte ils ont tendu la main aux Catalans, dont le Roy d'Espagne opprimoit les coustumes & les libertés : & pource qu'ils ne font rien en ces occasions, sinon selon la iustice & le droit, ils ne craignent pas que leurs sujets tirent quelque humeur de rebellion de la contagion de ces exemples. Partant tandis que les affaires de la France n'ont rien de commun avec celles d'Angleterre, il demeure en la liberté des



ſujets du Roy de fauoriſer de leurs inclinations l'vn ou l'autre des deux partis, ſelon que la religion dont il fait profeſſion, ou la connoiſſance qu'il a de la nature du gouuernement de cette Iſle, determine ſes affections. Si le Roy s'eſtoit declaré pour l'vn ou pour l'autre des contendans, d'autant qu'il n'eſt pas de la vocation des ſujets de s'enquerir des volontés de leurs Souuerains, & qu'ils doiuent tenir pour bien & legitiment fait, ce qu'ils font dans leurs Conſeils avec connoiſſance de cauſe, en remettant à Dieu le ſoin de la conſeruation de la Religion, il ſeroit du deuoir de tous les bons François de porter leurs affections ou leur Prince porteroit ſes armes. Car comme nous ne pouuons ſouffrir que le zele de la Religion Catholique Ro-



maine en aueugle tellement quelques vns, qu'ils ne voyent les prosperités de la France qu'à contre-cœur, pource qu'ils s'imaginent qu'elles sont enfin pour causer du dommage à Rome : ainsi ne pouuons nous approuuer que le zele de la Religion reformée soit si puissant en l'esprit de ceux qui en font profession, que de les rendre mécontents des bons succès des armes de sa Majesté, quand il les employe où le bien de son Estat, la iustice de la cause de ses voisins, & l'intérest de ses alliés l'appelle.





SECTION. III.

*Que si on considere ceux de la Religion en qualité de Chrestiens, ils ne meritent l'auersion de qui que ce soit. Et premierement à l'égard des creances qu'on leur impute contre verité.*

**R**ESTE le troisiéme égard auquel on nous peut considerer, c'est à sçauoir, en tant que nous sommes Chrestiens. Et cette matiere nous doit tenir vn peu plus long temps que les precedentes, pource que les accusations qu'on y fait contre nous sont en plus grand nombre, & qu'au fonds c'est tout le fondement de l'auer-